

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération n°2026-06-03

Séance du 18 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Cousy Christophe, Maire.

Date de convocation :
Le 11/05/2026

Etaient présents : M.Cousy Christophe, M.Rohi Philippe, M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, Mme Miller-Guerreiro Virginie, M.FRAYSSE Josian.

Date d'affichage :
Le 11/05/2026

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET

**Désignation des membres
de la commission
communales des impôts
directs**

Absents excusés : Mme PRIETO (procuration à Mme Monteillet)

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts ;
Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;
Vu le PV d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/05/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/05/2026

Considérant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires ;

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20260518-202606_03-DE
Reçu le 19/05/2026

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE TOURNEMIRE**

Considérant que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant qu'à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Considérant qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Propose** le nom de 24 personnes répondant aux critères fixés par la loi afin que le directeur départemental/régional des finances publiques puisse désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi cette liste ;

- Mme ROCHETTE Laurence
- M. BLANC Mathieu
- Mme MONTEILLET Michèle
- M. MELOU Frédéric
- M. PRIETO William
- M. FRAYSSE Bruno
- M. COUSY Killian
- Mme COMOY-ROBERT Mathilde
- M. VANEL Pierre
- M. VANEL Jérôme
- M. CRISTOL Olivier
- Mme RAMEAU Annick
- M. ARLES Sébastien
- Mme GAYRAUD Céline
- M. ROHI Philippe
- M. ROBERT Hugues
- Mme MELOU Colette
- M. GRESSARD Frédéric
- M. ROCHETTE André
- Mme CRISTOL Céline
- Mme MONTEILLET Laure
- Mme MILLER-GUERREIRO Virginie
- M. FRAYSSE Josian
- Mme PRIETO Elodie

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire,
COUSY Christophe
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL

